

L'INCIDENCE DES TAXES DE VENTE

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Dois-je comprendre que le ministre dit à la Chambre que son budget n'est pas la cause de mises à pied dans le bâtiment alors que les constructeurs ne peuvent même pas soumissionner pour les contrats de 1982 parce qu'ils ne savent pas quel effet aura la taxe de vente?

Des voix: Bravo!

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Non. Je dis, madame le Président, que la question du député est formulée à partir d'un principe qui me paraît inexact et qui ne gagne rien à être répété.

* * *

LES CHEMINS DE FER

LA MODERNISATION DU TARIF DU PAS DU NID-DE-CORBEAU

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Madame le Président, je voudrais poser au ministre des Transports une question qui fait suite à sa réponse d'hier et à certaines fuites et nouvelles annoncées hier soir et aujourd'hui. Il a parlé hier de modifier le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau; en fait, il a dit qu'il voulait le moderniser. Est-ce que le ministre compte procéder à cette modernisation en appliquant une nouvelle version du rapport Snavely qui accorderait aux sociétés ferroviaires un bénéfice de 35 p. 100 sur les investissements de capitaux nécessaires au transport du grain? Est-ce là ce qu'il entend par modernisation de ce tarif? Croit-il moderniser en imposant des tarifs plus élevés aux céréaliculteurs des Prairies?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, comme un certain nombre d'entre nous l'ont déjà déclaré, le cabinet étudie actuellement cette question; il s'agit de décider si l'on va adopter une approche globale ou aborder la question sous l'angle d'un projet spécial. Nous en sommes là dans nos réflexions.

Si j'ai réagi assez vivement à la question hier, c'est parce que trop de gens qui se disent opposés à tout changement au système de transport du grain dans l'Ouest justifient leur position en brandissant des épouvantails et en clamant que cela entraînerait la suppression totale du tarif du Nid-de-Corbeau. Je répondais à cela hier en disant que ce n'était pas notre intention, et que nous n'avions pas non plus celle de laisser les sociétés ferroviaires entièrement libres de faire ce qu'elles veulent, de faire payer le transport du grain le prix qu'elles voudront bien. Je disais hier que ce n'était pas notre intention et que s'il fallait moderniser le tarif du Nid-de-Corbeau, il faudrait le faire en le remplaçant par un autre régime statutaire. Je m'en prenais hier à la déformation de cette intention.

LA POSSIBILITÉ D'UNE HAUSSE DU TARIF

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Madame le Président, je ne voudrais pas être accusé de mesquinerie à l'égard du gouvernement. Je suis toujours très généreux et je ne vais pas abuser du Règlement en disant que le ministre a cherché à nous induire en erreur, à tergiverser, à mentir ou quoi que ce soit d'autre quand on peut tout simplement imputer cela à la stupidité.

Des voix: Oh, oh!

Questions orales

M. Benjamin: Le ministre n'a pas répondu à la question. Est-ce qu'il entend moderniser le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau en l'augmentant? Est-ce qu'il entend mettre en application le rapport complémentaire secret de M. Snavely et permettre ainsi aux chemins de fer de réaliser des recettes de 25 p. 100 en investissant les sommes provenant des contribuables canadiens et destinés à la remise en état des embranchements, c'est-à-dire de faire de l'argent grâce aux subventions que leur accorde le gouvernement du Canada?

• (1125)

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, si le gouvernement décide de moderniser le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, il l'annoncera en temps et lieu. Je n'ai réagi hier qu'à la déformation de la politique que le gouvernement pourrait adopter.

M. Benjamin: Madame le Président, il est évident que par modernisation le gouvernement veut dire augmentation. Comme le ministre n'a toujours pas répondu à la question, nous en sommes réduits à affirmer que c'est là la réponse.

* * *

LES TRANSPORTS MARITIMES

LES SERVICES DE TRAVERSIER DE TERRE-NEUVE

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Madame le Président, je voudrais aborder une autre question concernant les aubaines que la Confédération aurait permises. Le ministre a ordonné aux Chemins de fer nationaux de modifier le réseau de transport au Canada. Pourquoi lui a-t-il ordonné de réduire le service de la côte sud du réseau principal et de supprimer 42 escales sur la côte nord du réseau principal ainsi que de supprimer la liaison par traversier assurée entre Sydney et Argentinia, dans le service côtier de Terre-Neuve? Est-ce qu'il essaie de faire pour le parti libéral, dans la région Atlantique, ce que Otto Lang a fait dans l'Ouest?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, le député pose une étrange question supplémentaire. Elle porte sur un sujet entièrement différent.

M. Broadbent: C'est la réponse qui est étrange.

M. Pepin: Si la réponse était étrange, c'est de toute évidence que je ne suis pas en mesure de donner aujourd'hui une réponse précise.

M. Benjamin: Mais vous l'avez ordonné.

M. Pepin: Le chef du Nouveau parti démocrate devrait comprendre la situation, et je suis sûr d'ailleurs que c'est le cas.

En ce qui concerne le service côtier de Terre-Neuve, je ne puis, faute de temps, expliquer pourquoi nous avons décidé de supprimer le service à un certain nombre de ports de la région. Le député, qui prétend appartenir à un parti progressiste, est sans doute le plus réactionnaire que je connaisse. Chaque fois que l'on parle d'effectuer des changements au Canada, il se met dans tous ses états. Le fait est que depuis l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération, il s'est produit des transformations, dont notamment la construction d'autoroutes à Terre-Neuve. Par conséquent, dans les péninsules Avalon et Burin—